

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

015-211500947-DE_2026_03_01-DE
A G E D I

République fr
CANTA

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10/03/2026

Séance du 09 mars 2026

Délibération DE_2026_03_01

Date de la convocation: 27/02/2026

Date affichage convocation :09/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

*neuf mars deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Josette FRESQUET, Gilbert FRAYSSE,
Marie MONCHAUX, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE,
Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle
LEPCZYNSKI

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Thierry
TOURNADRE

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

**Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre
2025 -**

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 ayant été communiqué aux
membres du conseil municipal, il leur est demandé de l'approuver.

Mr Bouscatier revient sur la discussion concernant le projet du restaurant et précise qu'il
avait évoqué la possibilité de la maison rue Emile Dumas mais pas que cela soit plus
judicieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de
la séance du 18 décembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Albin FOURNIER



Le Maire,
Pascal Malvezin



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 12 03 / 2026

Séance du 09 mars 2026

Délibération DE_2026_03_02

Date de la convocation: 27/02/2026

Date affichage convocation :09/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

neuf mars deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Josette REQUET, Gilbert FRAYSSE,
Marie MONCHAUX, Fabrice BOUSQUAT, Thierry TOURNADRE,
Magalie CONSTANT, Jean Claude MOUTON, Isabelle
LEPCZYNSKI

Représenté(e)s : Pierre ANISSE GUES représenté par Thierry
TOURNADRE

Excusé(e)s : Sabine COLAS, Bernard COLLANGE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

**Objet: Autorisation de dépenses d'investissement budget
commune et budgets annexes pour 2026 -**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général
des collectivités territoriales qui permet d'engager, de liquider et de mandater les
dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts des
investissements budgétés sur l'exercice précédent.

Monsieur le Maire apporte donc les précisions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 = 956 553,05 €

Hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire
application de cet article à hauteur de 600 108,50 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 : 160 108,50 € x 25 % = 40 027,12 €

- Chapitre 23 : 440 000 € x 25 % = 110 000 €

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 = 170 226,92 €

Hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 97 692,70 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 20 : 21 100 € x 25 % = 5 275 €

- Chapitre 21 : 26 592,72 € x 25 % = 6 648,18 €

- Chapitre 23 : 50 000 € x 25 % = 12 500 €

BUDGET ABATTOIR

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 = 355 245,97 €

Hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 304 585,99 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 23 : 304 585,99 € x 25 % = 76 146,50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Albin FOURNIER



Le Maire,
Pascal Malvezin



Annulé

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

015-211500947-DE_2026_03_03-DE

A G E D I

République fr
CANTA

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10/03/2026

Séance du 09 mars 2026

Délibération DE_2026_03_03

Date de la convocation: 27/02/2026

Date affichage convocation :09/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

*neuf mars deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Josette FRESQUET, Gilbert FRAYSSE, Marie MONCHAUX, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Thierry TOURNADRE

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Tarifs communaux 2026 -

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les tarifs communaux pour l'année 2026.

Il est proposé de reconduire les tarifs 2025 à l'exception des loyers des appartements communaux et du local technique rue de la gare qui seront augmentés à la date anniversaire en fonction de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

De plus Mr le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun de créer un tarif concernant les recharges de téléphones et batteries de vélos. En effet de nombreux vacanciers souhaitent faire recharger leurs appareils lors de leur séjour au camping. Il leur est proposé de fixer ce tarif à 2 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la reconduction des tarifs communaux 2025 pour 2026 tels que présentés en annexe, d'y inclure un tarif à 2 € pour les recharges de téléphones et batteries de vélos au camping municipal et d'augmenter les loyers des appartements communaux et du local technique rue de la gare en fonction de l'IRL.

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

015-211500947-DE_2026_03_03-DE

A G E D I

Le secrétaire de séance,
Albin FOURNIER



Pascal Malvezin



LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES 2026

Délibération n° DE_2026_03_03

SALLE POLYVALENTE		
Location 1 journée ou 1 soir en semaine HORS WEEK-END		
Journée supplémentaire = demi-tarif		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association	gratuit	200 €
Particulier	145 €	245 €
Professionnel	230 €	380 €

Location en week-end (vendredi soir au lundi matin)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association	gratuit	300 €
Particulier	220 €	370 €
Professionnel	345 €	570 €

CUISINE		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association	gratuit	100 €
Particulier	50 €	80 €

VAISSELLE MISE A DISPOSITION (à la demande)	Tout manquement ou casse sera facturé
--	---------------------------------------

CAUTIONS quelque soit l'utilisateur	
Cauton salle	150 €
Cauton cuisine en sus	150 €
Cauton ménage	150 €

SALLE DES ASSOCIATIONS		
Location 1 journée ou 1 soir en semaine - HORS WEEK-END		
Journée supplémentaire = demi-tarif		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association	gratuit	80 €
Particulier	90 €	120 €
Professionnel	140 €	200 €

Location en week-end (vendredi soir au lundi matin)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association	gratuit	110 €
Particulier	140 €	180 €
Professionnel	200 €	280 €

Cauton salle	150 €
Cauton ménage	150 €

SALLE COUTURE	
50 € la journée - gratuit pour les associations de la commune	

Location horaire salles couture, associations, polyvalente	7,00 €
--	--------

Salle de réunion mairie	Gratuité aux asso de la commune	50 € la journée 25 € la 1/2 journée
-------------------------	---------------------------------	--

CAMPING 2026

TARIF CAMPING	
12,00 €	Forfait
200,00 €	Forfait 1 mois
2,00 €	Personne supplémentaire
2,00 €	Voiture supplémentaire
4,00 €	Branchement électrique
6,00 €	Lavage
3,00 €	Borne camping car
2,00 €	Recharge vélos et téléphones

GITES et CHALETS		
CHALET 450 €	Juillet et août (par semaine)	
GÎTES 500 €	Juillet et août (par semaine)	
CHALET 250 €	Hors saison septembre à fin juin (par semaine)	
GÎTES 360 €	Hors saison septembre à fin juin (par semaine)	
CHALET 170 €	Locat° pour raison professionnelle du lundi au vendredi	Pas de location pour raison professionnelle en juillet et août
GÎTES 200 €	Locat° pour raison professionnelle du lundi au vendredi	
CHALET 230 €	Locat° pour raison professionnelle du lundi au dimanche	
GÎTES 260 €	Locat° pour raison professionnelle du lundi au dimanche	
50 % du prix semaine	1 à 2 nuits	
2/3 du prix semaine	3 nuits	
75 % du prix semaine	4 à 5 nuits	
200,00 €	Caution	
10 € par lit	Location de draps	
Forfait de 50 €	Service de ménage sur demande	
50,00 €	Caution pour animaux	
15 € à partir du 2ème animal	Supplément animal	
25 % de la location	Acompte	
0,94 €/nuit/personne	Taxe de séjour gîtes	
0,22 €/nuit/personne	Taxe de séjour chalets et camping	

TARIFS COMMUNAUX

Délibération n° DE_2026_03_03

2026

APPARTEMENTS COMMUNAUX

271,57 €

Appartement école

Augmentation à la date anniversaire du bail

421,51 €

Appartement gendarmerie

augmentation au 1er avril 2026

50 € / mois

Location bureau mairie pour l'ADMR et la société "massage bien-être"

LOCAL TECHNIQUE GARE

169,34 €

Augmentation à la date anniversaire du bail

BIBLIOTHEQUE

10,00 €

Adhésion

40,00 €

Cauton DVD

40,00 €

Cauton jeux

PHOTOCOPIES A3 ou A4 / FAX

0,20 € l'unité

photocopies noir et blanc A4

0,25 € l'unité

photocopies couleur A3 et A4

GARDERIE

1,00 €

Matin

1,50 €

Après-midi

1,50 €

Tarif global ramassage scolaire - matin et soir

MARCHES dont FORAINS

84,00 €

Abonné sans électricité

168,00 €

Abonné avec branchement

42,00 €

Tarif fidélité abonné sans électricité

84,00 €

Tarif fidélité abonné avec branchement

1 € le mètre linéaire

Non abonné sans électricité

3 € le branchement

Non abonné avec électricité

CIMETIERE

400 € (hors frais de dossier)

Columbarium (50 ans)

400 € (hors frais de dossier)

Casurne (50 ans)

50 € / m² (hors frais de dossier)

Concession (50 ans)

24,00 €

Caveau communal droit d'entrée

15,00 €

Caveau com. droit mensuel d'occupat°

EAU POTABLE

34,50 € TTC (abonnement) + 0,49 € TTC /m3 consommé

Redevance eau - part communale

40 € (abonnement) + 1 €/m3 consommé

Redevance assainissement

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

République fr
CANTA

015-211500947-DE_2026_03_04-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 10/03/2026

Séance du 09 mars 2026

Délibération DE_2026_03_04

Date de la convocation: 27/02/2026

Date affichage convocation :09/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

*neuf mars deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin FOURNIER, Pierre REY, Josette FRESQUET, Gilbert FRAYSSE, Marie MONCHAUX, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE, Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle LEPCZYNSKI

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Thierry TOURNADRE

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

Objet: Demande de subvention Fonds Cantal Innovation - création modernisation et sécurisation d'espaces d'expositions temporaires d'oeuvres d'artistes professionnels -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'appel à projet du Conseil Départemental du Cantal, visant à subventionner la modernisation et la sécurisation des espaces d'expositions temporaires, il souhaite que la commune dépose une demande de subvention à ce titre.

Chaque année la commune organise des expositions temporaires au château, en faisant venir des artistes amateurs et professionnels. Cette subvention permettra de mettre à niveau le système d'éclairage qui permettra des économies d'énergie et la mise en valeur des œuvres. De plus une mise aux normes du système d'alarme anti-intrusion avec protection volumétrique et sécurisation des ouvertures sera faite.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant avec un coût évalué à 30 005,20 € H.T :

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

015-211500947-DE_2026_03_04-DE

A G E D I

Nature des dépenses	Dépenses H.T		es
Éclairage	14 968,80 €	Département	7 484,40 €
Système d'alarme	14 336,40 €	Département	7 168,20 €
Télésurveillance + maintenance	700 €	Département	350 €
		Autofinancement	15 002,60 €
Total	30 005,20 €	100 %	30 005,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la demande de subvention au titre du Fonds Cantal Innovation, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Le secrétaire de séance,
Albin FOURNIER



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

République fr
CANTA

015-211500947-DE_2026_03_05-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 12/03/2026

Séance du 09 mars 2026

Délibération DE_2026_03_05

Date de la convocation: 27/02/2026

Date affichage convocation :09/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

*neuf mars deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN*

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Josette FRESQUET, Gilbert FRAYSSE,
Marie MONCHAUX, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE,
Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle
LEPCZYNSKI

Représenté(e)s: Pierre AUDISSERGUES représenté par Thierry
TOURNADRE

Excusé(e)s: Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Albin FOURNIER

**Objet: Autorisation des dépenses d'investissement budget
commune et budgets annexes pour 2026 -**

Annule et remplace la délibération DE_2026_03_02

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts des investissements budgétés sur l'exercice précédent.

Monsieur le Maire apporte donc les précisions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2025 = 956 553,05 €

Hors chapitres 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 600 108,50 €

Les dépenses d'investissement concernées sont :

Hors équipement : chapitre 21 : $45\,008,50 \times 25\% = 11\,252,12$ € détaillés comme suit :
article 21828 : 8 750 €
article 21838 : 1 502,12 €
article 21848 : 500 €
article 2188 : 500 €

Opération 68 - camping : chapitre 21 article 2128 : $2\,500 \times 25\% = 625$ €

Opération 87 - divers bâtiments : chapitre 21 : $60\,000 \times 25\% = 15\,000$ € détaillés comme suit

article 21318 : 5 000 €
article 21351 : 3 750 €
article 2158 : 3 750 €
article 2188 : 2 500 €

Opération 88 - voiries diverses : chapitre 21 article 2128 : $50\,100 \times 25\% = 12\,525$ €

Opération 91 - maison Buc : chapitre 23 article 2313 : $300\,000 \times 25\% = 75\,000$ €

Opération 838 - école : chapitre 21 article 21312 : $2\,500 \times 25\% = 625$ €

Opération 839 - église : chapitre 23 article 2316 : $10\,000 \times 25\% = 2\,500$ €

Opération 2023 - cimetière : chapitre 23 article 2313 : $10\,000 \times 25\% = 2\,500$ €

Opération 2024 city stade : chapitre 23 article 2313 : $120\,000 \times 25\% = 30\,000$ €

BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2025 = 355 245,97 €

Hors chapitres 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 304 585,99 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Hors équipement : chapitre 23 : $304\,585,99 \times 25\% = 76\,146,50$ € détaillés comme suit :

article 2313 : 38 646,50 €
article 2315 : 37 500 €

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2025 = 170 226,92 €

Hors chapitres 16 "remboursements d'emprunts" et opérations financières

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 97 692,70 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Hors équipement : chapitre 20 article 2031 : $10\,000 \times 25\% = 2\,500$ €

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

015-211500947-DE_2026_03_05-DE

A G E D I

chapitre 21 : $26\,592,72 \times 25\% = 6\,648,18$ € déta

article 2151 : 3 925 €

article 2155 : 2 723,18 €

chapitre 23 article 2315 : $10\,000 \times 25\% = 2\,500$ €

Opération 525 - diagnostic assainissement 2022 : chapitre 20 article 2031: $11\,100 \times 25\%$
= 2 775 €

chapitre 23 article 2315 : $40\,000 \times 25\% = 10\,000$ €

Le secrétaire de séance,
Albin FOURNIER



Le Maire,
Pascal Malvezin



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

République fr
CANTA

015-211500947-DE_2026_03_06-DE
A G E D I

COMMUNE DE LA ROQUEBROU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publié ou notifié
le 12/03/2026

Séance du 09 mars 2026

Délibération DE_2026_03_06

Date de la convocation: 27/02/2026

Date affichage convocation :09/03/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

neuf mars deux mille vingt-six à 19h00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal MALVEZIN

Présent(e)s : Pascal MALVEZIN, Jean-Pierre SALAVERT, Albin
FOURNIER, Pierre REY, Josette FRESQUET, Gilbert FRAYSSE,
Marie MONCHAUX, Fabrice BOUSCATIER, Thierry TOURNADRE,
Magalie CONSTANT, Jean-Claude TURQUET, Isabelle
LEPCZYNSKI

Représenté(e)s : Pierre AUDISSERGUES représenté par Thierry
TOURNADRE

Excusé(e)s : Sandrine GUIEU, Bernard COLLANGE

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Albin FOURNIER

Objet: Demande de Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 - restaurant -

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention au titre
du Fonds Cantal Solidaire sur la phase 2, concernant le projet suivant :

Construction d'un restaurant :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'un restaurant.
Ce projet s'inscrit dans un besoin de valorisation de la commune au niveau restauration.

Un chiffrage de la phase 2, honoraires et étude géotechnique compris, est estimé à 375
320 € H.T. sur un coût total estimé de 987 500 € H.T

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Restaurant - phase 2	375 320 €	Département FCS 2026	93 830 €

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

015-211500947-DE_2026_03_06-DE

A G E D I

Restaurant - phase 1	314 988 €	Département FCS 2027	74 298 €
Restaurant Coût total	987 500 €	Etat - DETR	En cours 345 625 €
Restaurant - phase 3	297 192 €	Département FCS 2027	74 298 €
Restaurant Coût total	987 500 €	Région et/ou FEDER	197 500 €
		Autofinancement	197 500 €
	Total	100 %	987 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus concernant le projet de restaurant et autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance,
Albin FOURNIER



Le Maire,
Pascal Malvezin

